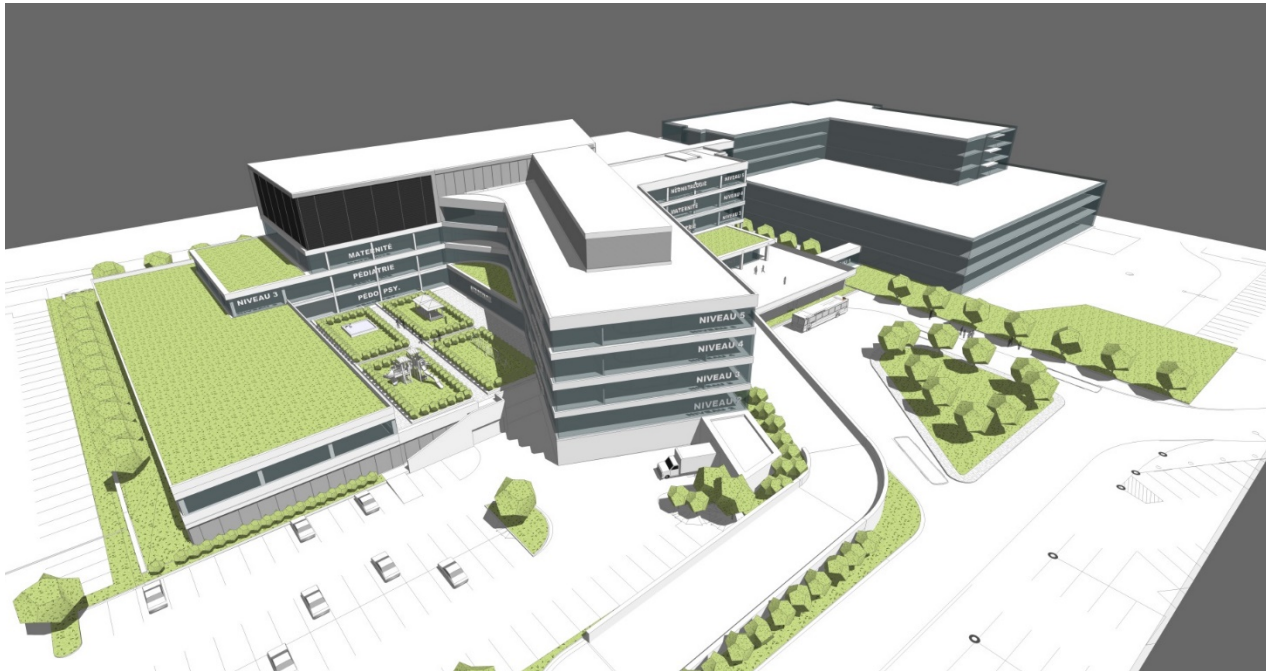


RAPPORT NO 1 DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS CONCERNANT L'APPEL DE QUALIFICATION

PROJET DE CONCEPTION, CONSTRUCTION ET FINANCEMENT D'UN CENTRE MÈRE-ENFANT ET L'URGENCE DE L'HÔPITAL FLEURIMONT À SHERBROOKE



OCTOBRE 2017

Conformément au mandat de vérificateur du processus qui m'a été confié par la Société québécoise des infrastructures (SQI) et à l'article 3.3 de l'appel de qualification pour la réalisation d'un centre mère-enfant et l'urgence de l'Hôpital Fleurimont à Sherbrooke en mode de réalisation conception, construction et financement (CCF) et tel que requis par mes fonctions, je vous sou mets mon premier rapport d'étape.

Québec, le 31 octobre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Gélinas', with a large, stylized initial 'C'.

Me Claude Gélinas
Vérificateur du processus

SOMMAIRE

Le 9 août 2017, la Société québécoise des infrastructures (SQI) a procédé au lancement d'un appel de qualification pour la réalisation du projet de conception, construction et financement d'un centre mère-enfant et de l'urgence de l'Hôpital Fleurimont à Sherbrooke.

L'appel de qualification a été publié dans le système électronique d'appel d'offres SE@O. Le 23 août 2017, il y a eu séance d'information et visite des lieux. Le dépôt des candidatures initialement prévu pour le 13 septembre 2017, a été reporté au 27 septembre 2017 en réponse aux demandes de renseignements soumises par des candidats potentiels. Au total, la représentante de la SQI a reçu 23 demandes de renseignements et les réponses ont fait l'objet d'un addenda publié sur SE@O. Cinq (5) addendas ont été publiés avant la date du dépôt des candidatures.

L'objectif de l'évaluation est d'évaluer la capacité et l'expérience à concevoir, construire et financer des ouvrages comparables à celui du projet sur la base des éléments énoncés à l'appel de qualification et en appliquant la pondération indiquée dans la grille d'évaluation y apparaissant. Toutes les candidatures reçues ont été jugées conformes et admissibles par les membres du sous-comité de l'admissibilité et de la conformité. Chaque candidature, par la suite, a été évaluée individuellement et en séance plénière par les membres des autres sous-comités et du comité de sélection, conformément aux dispositions de l'appel de qualification. Deux (2) sous-comités ont fait un total de 18 demandes de clarification, lesquelles ont été répondues dans les délais prescrits et à la satisfaction des membres.

Les membres du comité de sélection et les membres des sous-comités ont tous fait preuve de compétence, de professionnalisme et de rigueur dans l'exercice de leurs fonctions. J'ai assisté aux séances plénières des différents sous-comités et du comité de sélection et je n'ai ressenti aucune réserve à mon endroit, tous les membres s'exprimant librement, démontrant une connaissance approfondie de leur domaine d'expertise et ayant conscience de leur devoir de faire une évaluation équitable.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de mon rapport, je suis satisfait de la façon dont s'est déroulée l'évaluation des candidatures. La recommandation des trois candidats qualifiés par le comité de sélection est le résultat d'un processus d'évaluation que j'ai suivi et qui a été transparent, équitable et impartial.

Les candidats qualifiés sont, par ordre alphabétique :

- ✓ **EBC** (Menkès Shooner Dagenais Létourneau et Cimaïse, Architectes; Stantec Experts-Conseils Ltée ; WSP Canada inc; Cosime infrastructure & énergie)
- ✓ **Groupe Santé Fleurimont** (Astaldi SpA; Jodoin Lamarre Pratte, Yelle Maillé et Associés et Jubinville et Associés, Architectes; SDK et associés inc; Les Consultants SM inc; Pageau Morel et Associés inc; Entreprise de construction TEQ inc.))
- ✓ **Pomerleau inc** (Lemay/Groupe A; Les services exp inc; SNC-Lavalin; Tetra Tech)

1. LE PROJET

Le Secrétariat du Conseil du trésor a autorisé la Société québécoise des infrastructures (SQI) à lancer un appel de qualification pour la réalisation du projet de construction, selon le mode « conception, construction et financement », d'un nouveau pavillon à l'Hôpital Fleurimont de Sherbrooke devant abriter un centre mère-enfant et une urgence d'une superficie de 26,400 m² sur le site du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke – Hôpital Fleurimont. Ce Centre hospitalier fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie depuis le 1^{er} avril 2015.

La SQI a été désignée comme maître d'ouvrage de ce projet et mandatée pour agir à titre de gestionnaire du projet.

2. LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection, comporte deux étapes principales dont la première est l'appel de qualification. Cette étape consiste, à terme, à qualifier un maximum de trois candidats admissibles dont la candidature aura obtenu la note globale la plus élevée parmi les candidatures jugées conformes. La seconde étape, l'appel de proposition, se réalisera auprès des candidats qualifiés et devrait donner lieu, à terme, à la signature d'un contrat avec le soumissionnaire retenu.¹ La SQI a la responsabilité de mettre en place et de gérer le processus de sélection.

L'ensemble du processus de sélection est supervisé par un vérificateur du processus jusqu'à la signature du contrat. La SQI a mandaté le 15 août 2017 Me Claude Gélinas pour agir à ce titre.

Ce dernier a pour mandat d'assurer à la SQI, au gouvernement, aux candidats et par la suite aux soumissionnaires que le processus de sélection est transparent, que les candidats et les éventuels soumissionnaires reçoivent un traitement équitable et que le processus de sélection se déroule conformément aux modalités prévues à l'appel de qualification et à l'appel de propositions.

3. LE LANCEMENT ET DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La SQI a procédé au lancement de l'appel de qualification le 9 août 2017 par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres se@o². Par la suite :

- Il y a eu une séance d'information et une visite du site le 23 août 2017 pour les candidats potentiels s'étant procuré une copie du document d'appel de qualification.

¹ Le lancement de l'appel de propositions prévu en janvier 2018 est conditionnel à l'approbation par le gouvernement du dossier d'affaires afférent au projet.

² La version anglaise de l'appel de qualification a été publiée sur MERX pour information seulement. Voir Addenda n° 1 du 14 août 2017.

Les présentations faites à cette séance d'information ont été publiées sur SE@O et les questions posées par les personnes présentes ont été répondues par addenda.³;

- La période des demandes de renseignements prévue à l'appel de qualification s'est déroulée du 23 août 2017 au 20 septembre 2017;
- La SQI a reçu un total de 23 demandes de renseignements soumises par les candidats potentiels. Toutes les demandes ont été formulées à la représentante de la SQI et les réponses ont fait l'objet d'un addenda publié sur SE@O⁴;
- Cinq (5) addendas ont été publiés dont deux (2) relatifs au report de la date du dépôt des dossiers de candidature⁵;
- Le choix des membres du comité de sélection et des sous-comités intervenant dans l'évaluation des candidatures a été fondé sur leurs connaissances et leur expérience dans l'un des domaines évalués. Ce choix a été effectué par la SQI de manière à ce qu'il n'y ait pas, au sein d'un même comité ou sous-comité, de lien de subordination entre les membres afin de ne pas compromettre la libre expression de chacun. En plus, afin d'assurer l'impartialité, une personne ne pouvait faire partie de plus d'un sous-comité. Le vérificateur du processus a reçu copie du curriculum vitae de chacun des membres.
- Les membres du comité de sélection et des sous-comités ont reçu le « Manuel d'évaluation des candidatures soumises en réponse à l'appel de qualification ». Ce manuel vise à les orienter et les encadrer dans leur démarche d'évaluation afin d'assurer une approche cohérente et ordonnée. La plupart des membres du comité et des sous-comités ont également assisté à une séance de formation, le 21 septembre 2017, relative à leur rôle dans l'évaluation des candidatures, notamment en ce qui a trait à l'équité et à la transparence, à leurs obligations en termes de confidentialité et à l'absence de conflit d'intérêts. Cette formation a eu lieu avant la date du dépôt des candidatures. Les personnes absentes ont été rejointes individuellement, selon leur disponibilité.
- Les membres des différents sous-comités ont étudié, et ont proposé, au besoin, des modifications aux ébauches de grilles d'évaluation propres à chaque sous-comité. Ces grilles regroupent l'ensemble des critères d'évaluation ainsi que la pondération attribuée à chacun d'eux. Pour des raisons de disponibilité et de remplacement de certains membres des sous-comités d'évaluation, le comité de sélection n'a pu procéder à la révision et à l'approbation des grilles d'évaluation détaillées que le 4 octobre 2017. Malgré le fait que ce délai ne respecte pas celui inscrit au manuel d'évaluation, je peux confirmer, après une vérification minutieuse, qu'aucun membre du comité de sélection ou d'un sous-comité n'a eu accès à la documentation des

³ Voir Addenda no° 4 du 1^{er} septembre 2017.

⁴ Voir les Addenda no° 4 du 1^{er} septembre 2017 et no° 5 du 13 septembre 2017. Toutefois, deux (2) demandes reçues après le délai prescrit au calendrier des activités n'ont pas été répondues.

⁵ Idem note 4

candidatures reçues le 27 septembre 2017, avant que l'ensemble des grilles d'évaluation détaillées aient été dûment approuvées par le comité de sélection.

4. LE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

La date et l'heure limite pour le dépôt des dossiers de candidature ont été fixées au 27 septembre 2017 à 11 h aux bureaux de la SQL.

Trois (3) candidatures ont été reçues dans les délais et jugées admissibles et conformes par le sous-comité de l'admissibilité et de la conformité :

EBC inc (candidat)

- Menkès Shooner Dagenais Létoourneau Architectes (sous-contractant principal)
- Cimaïse Architectes (sous-contractant principal)
- Stantec Experts-Conseils Ltée (sous-contractant principal)
- WSP Canada inc. sous-contractant principal)
- Cosime infrastructure & énergie (sous-contractant principal)

Groupe Santé Fleurimont (candidat)

- Astaldi Spa (membre)
- Jodoin Lamarre Pratte Architectes (sous-contractant principal)
- Yelle Maillé et Associés Architectes (sous-contractant principal)
- SDK et associés inc. (sous-contractant principal)
- Les Consultants SM inc. (sous-contractant principal)
- Jubinville et Associés Architectes (sous-contractant principal)
- Pageau Morel et Associées inc. (sous-contractant principal)
- Entreprise de construction TEQ inc. (sous-contractant principal)

Pomerleau Inc (candidat)

- Lemay/Groupe A (sous-contractant principal)
- Les services exp inc. (sous-contractant principal)
- SNC-Lavalin (sous-contractant principal)
- Tetra Tech (sous-contractant principal)

5. LA DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Suite au dépôt des candidatures, chacun des membres du comité de sélection et des sous-comités ainsi que toutes les personnes ressources ont signé la déclaration de conflit d'intérêts et engagement de confidentialité. Aucun membre du comité de sélection ou d'un sous-comité n'a eu accès à la documentation des candidatures avant d'avoir obtenu l'assurance de toute absence de conflits d'intérêts de la part du sous-comité de l'admissibilité et de la conformité. Mise à part un cas d'apparence de conflit d'intérêt qui a justifié le remplacement d'un membre du comité de sélection, Je peux confirmer qu'il y a eu absence de conflits d'intérêts au sein des membres participants au processus d'évaluation et des candidatures.

6. L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES PAR LES SOUS-COMITÉS

L'objectif de l'évaluation est d'évaluer la capacité et l'expérience à concevoir, construire et financer des ouvrages comparables à celui du projet sur la base des éléments énoncés à l'appel de qualification et en appliquant la pondération indiquée dans la grille d'évaluation y apparaissant.

En plus du comité de sélection, quatre (4) sous-comités ont procédé à l'analyse et l'évaluation des dossiers de candidatures entre le 27 septembre et le 30 octobre 2017. Il s'agit des sous-comités de l'admissibilité et de la conformité, des finances, de la conception et de la construction, gestion de projet et de la gestion de la qualité.

Les membres de chacun des sous-comités ont procédé à une évaluation personnelle et individuelle des dossiers de candidatures. Chacun des sous-comités s'est ensuite réuni en plénière pour convenir, après discussion et consensus entre les membres, d'une note pour chacun des critères d'évaluation et chacun des candidats.

Chaque sous-comité a eu l'usage d'un local dédié, fermé à clé, et distinct des locaux des autres sous-comités, pour procéder à l'évaluation des candidatures en plénière en présence du vérificateur du processus. Pour garantir l'étanchéité du processus d'évaluation entre les différents sous-comités, chaque membre a procédé à son évaluation sans aucune communication avec les membres des autres sous-comités et du comité de sélection.

Deux (2) sous-comités d'évaluation ont soumis des demandes de clarifications à la représentante de la SQI. Au total 18 demandes de clarifications ont été expédiées aux candidats. Les réponses ont été reçues dans les délais prescrits et se sont avérées satisfaisantes.

Chaque sous-comité a remis un rapport au comité de sélection contenant la note globale, y compris la pondération s'y rattachant, pour chaque critère d'évaluation de leurs grilles respectives et pour chacun des candidats, le tout accompagné de leurs commentaires et recommandations.

7. L'ÉVALUATION FINALE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Les membres du comité de sélection se sont rencontrés le 30 octobre 2017 en présence du vérificateur du processus. Les porte-paroles de chacun des sous-comités d'évaluation sont venus, à tour de rôle, présenter leur rapport respectif.

En se fondant sur les analyses de ses membres et sur les rapports des sous-comités ainsi que sur les remarques des porte-paroles des sous-comités et les discussions qui ont eu lieu au moment de la présentation de leur rapport, le comité de sélection a procédé à l'évaluation finale des candidatures et a produit un rapport comportant ses recommandations.

8. LES TRAVAUX ET CONSTATATIONS DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS

J'ai personnellement assisté;

- ✓ à la séance d'information et la visite du site qui a eu lieu le 23 août 2017 pour les candidats potentiels s'étant procuré une copie du document d'appel de qualification;
- ✓ à la rencontre préparatoire des membres des sous-comités d'évaluation et du comité de sélection le 21 septembre 2017;
- ✓ au dépôt et à la réception des dossiers de candidature et à la réunion du sous-comité de l'admissibilité et de la conformité le 27 septembre 2017;
- ✓ à toutes les réunions en plénière des membres des sous-comités d'évaluation;
- ✓ à la réunion du comité de sélection le 30 octobre 2017.

J'ai pris connaissance de la documentation relative au projet, notamment, de l'appel de qualification, du manuel d'évaluation des candidatures soumises en réponse à l'appel de qualification, des grilles d'évaluation préliminaires et détaillées des candidatures, des addendas, des demandes de renseignements formulées par les candidats potentiels, des demandes de clarification des sous-comités d'évaluation ainsi que de l'ensemble des courriels échangés entre les personnes autorisées concernant ces divers dossiers.

9. CONCLUSIONS DU VÉRIFICATEUR DU PROCESSUS DE SÉLECTION

En me fondant sur mes observations et vérifications relativement au processus mis en place pour l'appel de qualification pour la réalisation du projet de conception, construction et financement d'un centre mère-enfant et de l'urgence de l'Hôpital Fleurimont à Sherbrooke, je confirme que :

- ✓ le processus a en tout temps été transparent et les candidats ont tous eu accès de la même manière et dans les mêmes délais à toute l'information requise;
- ✓ toutes les discussions entre les membres, que ce soit au niveau des sous-comités d'évaluation ou lors des discussions du comité de sélection, se sont tenues dans le respect des principes d'équité, d'impartialité et de transparence;
- ✓ le processus de sélection des candidats s'est déroulé conformément à l'appel de qualification et l'évaluation des candidatures a été faite rigoureusement uniquement en fonction des critères apparaissant à l'appel de qualification;
- ✓ lors des réunions des sous-comités en séance plénière, tous les dossiers de candidatures étaient conservés sous clé dans les locaux de chacun des sous-comités et aucun document ne pouvait être retiré des salles en question, y compris les notes de lecture des membres des sous-comités. Ceux-ci étaient tenus à la plus stricte confidentialité quant à leur participation au processus et à leur évaluation des candidatures;
- ✓ le rapport du comité de sélection qui retient les trois (3) candidatures déposées constitue l'aboutissement du processus de sélection. Les délibérations et analyses du

Appel de qualification pour la conception, construction et financement d'un centre mère-enfant et l'urgence de l'hôpital Fleurimont à Sherbrooke

comité de sélection ont été menées avec le même souci d'équité, de transparence et d'impartialité que celui démontré dans les sous-comités d'évaluation.;

Je tiens à souligner la bonne collaboration et la disponibilité du personnel de la SQI à toutes les étapes de mon mandat de vérification.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Gélinas', with a large loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Me Claude Gélinas
Vérificateur du processus